Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261030-DEL_91_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **08 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **08 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'octobre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, GASCOIN Laurence, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, LÉVÊQUE Mickaël, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.
Absents excusés : LEBAS Sophie (a donné procuration à LAURENT Eliane), DUBUC Frédéric (a donné procuration à BLAISE Estelle) et MARIE Philippe (a donné procuration à GALLAIS Luc).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme HEUDES Estelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°91-2026 CONTRAT DE MAINTENANCE ET RESTAURATION DE L'ORGUE
Nomenclature : 1.4 Autres types de contrats

M. David Roulois-Masson, délégué, présente les différentes propositions concernant l'entretien de l'orgue. Le prestataire actuel pose en effet quelques difficultés (insatisfactions répétées et difficultés de communication).

Trois facteurs d'orgue ont été sollicités, à savoir :

Nom du facteur d'orgue	Descriptif de la proposition	Montant
L'AFO **L'atelier de Facture d'Orgues** **94 120 Fontenay-sous-Bois**	2 visites annuelles (accord des jeux d'anches, reprise très ponctuelle des fonds selon leurs accessibilités, le réglage de la mécanique et les petites réparations indispensables à la bonne marche de l'instrument). Notification de la visite au moins 15 jours avant.	Accord, réglage, entretien : 300 € HT Forfait déplacement A/R : 80 € HT - 380 € HT / visite soit une prestation totale annuelle de 760 € HT soit 912.00 € TTC.
MANUFACTURE BERRICHONNE DE GRANDES ORGUES **61 260 Ceton**	2 visites annuelles (accord des jeux d'anches, révision de l'accord de quelques tuyaux de fonds, vérification et réglage de la transmission, travaux hors	- 360 € HT / visite soit une prestation totale annuelle de 720 € HT soit 864.00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261030-DEL_91_2026-DE

	démontages importants, forfait main d'œuvre et déplacement).	
Sarl ORGLEZ **56 120 Forges de Lanouée**	2 visites annuelles car instrument utilisé pour la pédagogie (accord des jeux d'anches, reprise ponctuelle des fonds, reprises réglages mécaniques et réglage dans les limites du système existant de la partie électrique, forfait main d'œuvre et déplacement, personne bénévole présente pour les accords).	- 600 € HT / visite soit une prestation totale annuelle de 1 200 € HT soit 1 440.00 € TTC.

L'offre du facteur d'orgue de Fontenay-sous-Bois est plus compléte et l'utilisation par l'école de musique a été prise en compte (bonne connaissance du contexte). Ce prestataire s'est même déplacé à la différence des 2 autres. Des travaux de restauration ont été repérés et sont nécessaires à la bonne marche de l'instrument. Ces derniers s'élèvent à 3 100.00 € HT (remplacement des 28 ampoules Reed, cartes électroniques de contrôle et articulation des liaisons balanciers et moteurs de registres).

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de maintenance de l'orgue auprès l'atelier de facture d'orgues pour la somme annuelle de 760 € HT,

- **ACCEPTE** le devis concernant les travaux de restauration susnommés pour un montant en HT de 3 100.00 €,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 13 octobre 2026

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille